

Clandestinité (XX^e siècle)

La clandestinité se caractérise par la jonction de deux traits : l'illégalité et le secret. Elle touche tout particulièrement les écrits personnels, dont elle est à la fois la source et le propos. D'une part, pour une raison psychologique : pour le sujet confronté à une situation à la fois périlleuse et douloureuse, comme la prison, la guerre, la dissimulation identitaire ou la cavale, l'écriture privée, qu'elle soit carnet, journal (parfois adressé) ou lettres, est une façon de conserver un équilibre psychologique (Léon Werth, *Déposition. Journal de guerre 1940-1944*, 1946) ou de maintenir la communication avec les siens ; on écrit en prévision du jour où on les retrouvera [...]

Bibliographie

Bruno Curatolo et François Marcot (dir.), *Écrire sous l'Occupation. Du non-consentement à la Résistance. France-Belgique-Pologne 1940-1945*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Robert O. Paxton, Olivier Corpet et Claire Paulhan, *Archives de la vie littéraire sous l'Occupation. À travers le désastre*, Tallandier / IMEC, 2011.



Auteur(s) de l'article:
[Montémont Véronique](#)

Page:
193-195

Mots-clés:
[Autobiographie](#)
[Guerre](#)
[Journal personnel](#)
[Témoignage](#)
[Vingtième siècle](#)

Pour citer cet article:

Montémont Véronique, « Clandestinité (XX^e siècle) », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 193-195, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/clandestinite-xxe-siecle>, page consultée le 15/12/2024.